

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD373

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 24 :

« Cet avis est rendu public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.